

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq et le 9 avril à 18 h00 , le Conseil municipal de la commune de CEBAZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, M FIDEL Marc.

L'appel est fait, la fiche de présence passe entre les élus pour signature.

**PRESENTS :M THERON G-MME CAUQUIL G- RUL H-M BAGOL JM-GOMEZ J-M FIDEL M- MME FABRE M-
M TABOURIECH P- M BRUN R-MME BOULET S- BONARIC V-ROMERO X**

ABSENT EXCUSE REPRESENTE Mme RAYNAUD B pouvoir à M FIDEL M

M AFFRE G pouvoir à M BRUN Romain

MME LESAGE K pouvoir à Mme CAUQUIL G

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance :

Il informe le conseil municipal que le secrétaire de mairie M François MARCOUS étant toujours en arrêt maladie, pour la continuation du service il a fait appel aux services du centre de gestion pour trouver un remplaçant. Ainsi depuis le 3 mars 2025, Madame MARTIN Mireille, ici présente a repris le poste de M François Marcou et nous l'en remercions

I : APPROBATION DU DERNIER PV DU CONSEIL MUNICIPAL en date du

Le conseil municipal A L'UNANIMITE

Adopte le PV du dernier conseil municipal

II : DELIBERATION CONVENTION CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'Adhésion de la commune de CEBAZAN au Service Remplacement du CDG34 pour la « Mission Intérim Territorial », dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il informe le conseil municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26janvier 1984 modifiée, prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires,

dans le cas d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, selon les alinéas 3.1 1° et 2° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984,

Où

D'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles art.3.1 de cette même loi.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la LOI n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 21, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, monsieur le Maire, propose d'adhérer au service de Remplacement du CDG 34 pour la Mission « **Intérim Territorial** » mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg34.

Pour rappel, l'adhésion au service remplacement du CDG 34 pour la mission Intérim Territorial est gratuite. Seule la mise à disposition éventuelle de personnels gérés et rémunérés par le CDG 34 induit une participation financière à hauteur de 10 % du traitement servi.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

à L'UNANIMITE

DECIDE

de bénéficier du service de remplacement proposé par le Centre de Gestion De l'HERAULT,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de L'HERAULT

III : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal établi par la Trésorerie de Capestang.

Celui-ci peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| • Dépenses nettes | : 471 432.09 € |
| • Recettes nettes | : 579 027.98 € |
| • Excedent 2023 capitalisé | : 130 929.93 € |

Section d'investissement :

- Dépenses nettes : 663 831.25 €
- Recettes nettes : 434 654.63 €
- Déficit de 2023 reporté - 135 030.85 €

Résultats de l'exercice :

- Section de fonctionnement excédent de 238 525.82 €
- Section d'investissement déficit de 364 207.47€
-

Reste à réaliser à reporter en section d'investissement 2025

- Dépenses d'investissement à reporter 14 700.00 €
- Recettes d'investissement à reporter 122 000.00€

Affectation du résultat en 1068

- 1068 versement à la section d'investissement 238 525.82€

Résultat global :

- Déficit global de clôture de -18 381.65 €

IV : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat 2023 à incorporer	-135 030.85€	+130 929.93€
Résultat exercice 2024	-229 176.62€	+107 595.89€
TOTAL +238 525.82€	-364 207.47€	
Résultat RAR 24 à reporter en 2025	+107 300.00€	
Résultats cumulés	-256 907.47€	+238 525 .82€
AFFECTATION en 1068 au bp 2025	+238 525.82€	0
RESULTAT DE CLOTURE	-18 381.65€	

Ce résultat sera affecté au compte 001 en dépenses d'investissement

L'excédent de fonctionnement au compte 002 des recettes de fonctionnement sera de 0 euros

L'intégralité de l'excédent de fonctionnement sera affecté à l'investissement par le 1068

On constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal et ne participe pas au vote du compte administratif.

Madame FABRE Monique , Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer

Le Conseil Municipal :

OUI l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

V : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SU LE BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultat comme suit sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2025

Celui-ci peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses nettes : 471 432.09 €
- Recettes nettes : 579 027.98 €
- Excedent 2023 capitalisé : 130 929.93 €
-

Section d'investissement :

- Dépenses nettes : 663 831.25 €
- Recettes nettes : 434 654.63 €
- Déficit de 2023 reporté - 135 030.85 €
-

Résultats de l'exercice :

- Section de fonctionnement excédent de 238 525.82 €
- Section d'investissement déficit de 364 207.47€
-

Reste à réaliser à reporter en section d'investissement 2025

- Dépenses d'investissement à reporter 14 700.00 €
- Recettes d'investissement à reporter 122 000.00€

Affectation du résultat en 1068

- 1068 versement à la section d'investissement 238 525.82€

Monsieur le Maire effectue le rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice, puis invite le Conseil Municipal à délibérer

Le Conseil Municipal :

OUI l'exposé de son Président,

APRES en avoir délibéré,

à L'UNANIMITE

ADOpte l'affectation des résultats 2024 au Budget Principal de l'exercice 2025 comme exposé dans la présente délibération.

VI : VOTE DES TAUX D IMPOSITION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal **qu'il y a lieu de voter les taux annuels des trois taxes afin de les adresser à la Direction Générale des Finances Publiques Départementale.**

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025

Le Conseil Municipal :

OUI l'exposé de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré

à l'unanimité,

ADOpte les décisions suivantes en matière de taux des Contributions Directes :

VII : VOTE DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations, contributions aux organismes et subventions aux associations du budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025. Dont détail est exposé en annexe n°1.

Elles peuvent se résumer ainsi :

C.65568 Autres contributions pour 9 000.00 €

C. 65748 Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé pour 6 360.00€ €

M TABOURIECH P regrette que le tableau des subventions n ait pas été présenté ni discuté pendant la réunion des finances

Monsieur le Maire donne lecture des propositions et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal :

OUI l'exposé de son Président,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE les participations et subventions inscrites au Budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2025 annexées à la présente délibération.

VIII : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal :

OUI l'exposé de son Président,
APRES en avoir délibéré à l'unanimité.

A :

POUR 7:
CONTRE :1
ABSTENTION 7

APPROUVE le Budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents annexés à la présente délibération.

MME CAUQUIL ET M TABOURIECH regrettent les modifications apportées au budget après la commission des finances.

Mme MARTIN M s'en excuse. Faire un budget en 8 jours est difficile. Hier encore des factures de 2024 ont du être réglées. Pour éviter les rejet quelques ajustements ont du être faits. Cette présentation sera envoyée telle qu'elle au contrôle de légalité. Dès son retour elle vous en enverra une copie

QUESTIONS DIVERSES

A : ACQUISITION D UN CAMION

B : FEU D'ARTIFICE 13/07/2025 VOTE A MAIN LEVÉE REFUSÉ

Le Secrétaire de séance,

Guy THERON 



Le Maire,

Marc FIDEL



